



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA
RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°BFC-2016-002

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté

BFC-2016-12-30-001 - Arrêté n° 16-813 portant création de la liste des formations technologiques et professionnelles initiales et organismes et services éligibles à la fraction « quota » de la taxe d'apprentissage pour l'année 2017 (3 pages) Page 3

BFC-2016-12-30-002 - Arrêté n° 16-814 portant création de la liste des formations technologiques et professionnelles initiales et organismes et services éligibles à la fraction « hors quota » de la taxe d'apprentissage pour l'année 2017 (9 pages) Page 7

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté

BFC-2016-12-30-001

Arrêté n° 16-813 portant création de la liste des formations technologiques et professionnelles initiales et organismes et services éligibles à la fraction « ~~quota~~ ^{Taxe apprentissage 2017 - Quota} » de la taxe d'apprentissage pour l'année 2017

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Arrêté n° 16-813 portant création de la liste des formations technologiques et professionnelles initiales et organismes et services éligibles à la fraction « quota » de la taxe d'apprentissage pour l'année 2017

La préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfète de la Côte-d'Or,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°71-578 du 16 juillet 1971 sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 du code du travail et notamment les articles L.6241.-8 à L.6241-10 ;

Vu l'instruction n°DGEFP/MPFQ/2015/320 du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la publication des listes préfectorales mentionnées à l'article R.6241-3 et à l'article R.6241-3-1 du code du travail ;

Vu la liste communiquée par la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, des formations dispensées dans un centre de formation d'apprentis ou dans une section d'apprentissage ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste régionale des formations dispensées dans les centres de formation des apprentis (CFA) et dans les sections d'apprentissage (SA), implantés dans la région, susceptibles de bénéficier des dépenses libératoires pour la collecte 2017 de la taxe d'apprentissage pour la fraction « quota », sur la liste annexée au présent arrêté.

Article 2 : Cette liste sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, et mise en ligne sur le site internet de la préfecture de région :
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Dijon, le **30 DEC. 2016**

La préfète,



Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté

BFC-2016-12-30-002

Arrêté n° 16-814 portant création de la liste des formations technologiques et professionnelles initiales et organismes et services éligibles à la fraction « ~~hors quota~~ » de la ~~taxe d'apprentissage 2017 - Hors Quota~~ taxe d'apprentissage pour l'année 2017

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Arrêté n° 16-814 portant création de la liste des formations technologiques et professionnelles initiales et organismes et services éligibles à la fraction « hors quota » de la taxe d'apprentissage pour l'année 2017

La préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfète de la Côte-d'Or,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°71-578 du 16 juillet 1971 sur la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 du code du travail et notamment les articles L.6241.-8 à L.6241-10 ;

Vu l'instruction n°DGEFP/MPFQ/2015/320 du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la publication des listes préfectorales mentionnées à l'article R.6241-3 et à l'article R.6241-3-1 du code du travail ;

Vu le décret n° 2016-1721 du 13 décembre 2016 fixant les critères de prise en charge par les organismes paritaires collecteurs agréés des dépenses des établissements privés à but non lucratif habilités à recevoir des boursiers nationaux ou reconnus par l'État.

Vu la concertation intervenue lors du bureau du CREFOP le mardi 13 décembre 2016 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste régionale des formations initiales hors apprentissage dispensées par les établissements mentionnés à l'article L.6241-9 du code du travail et des organismes et services mentionnés aux 1° à 5° de l'article L. 6241-10, implantés dans la région, susceptibles de bénéficier des dépenses libératoires pour la collecte 2017 de la taxe d'apprentissage pour la fraction « hors quota », sur la liste annexée au présent arrêté.

Article 2 : Cette liste sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, et mise en ligne sur le site Internet de la préfecture de région : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Dijon, le

30 DEC. 2016

La préfète,



Table with multiple columns and rows, containing a dense list of entries, likely representing a list of formations and services eligible for apprenticeship tax. The table is organized into several sections, with the first section having a green header and the second section having a blue header.

Code	Désignation de la formation	Niveau	Durée	Modalité de formation	Organisme de formation	Statut	Code	Désignation de la formation	Niveau	Durée	Modalité de formation	Organisme de formation	Statut	Code	Désignation de la formation	Niveau	Durée	Modalité de formation	Organisme de formation	Statut	Code	Désignation de la formation	Niveau	Durée	Modalité de formation	Organisme de formation	Statut	Code	Désignation de la formation	Niveau	Durée	Modalité de formation	Organisme de formation	Statut	Code	Désignation de la formation	Niveau	Durée	Modalité de formation	Organisme de formation	Statut														
0001	Administration des collectivités territoriales	Bac	3 ans	Presentiel	Centre de formation des adultes de la région Bourgogne	Public	0002	Administration des collectivités territoriales	Bac	3 ans	Presentiel	Centre de formation des adultes de la région Bourgogne	Public	0003	Administration des collectivités territoriales	Bac	3 ans	Presentiel	Centre de formation des adultes de la région Bourgogne	Public	0004	Administration des collectivités territoriales	Bac	3 ans	Presentiel	Centre de formation des adultes de la région Bourgogne	Public	0005	Administration des collectivités territoriales	Bac	3 ans	Presentiel	Centre de formation des adultes de la région Bourgogne	Public	0006	Administration des collectivités territoriales	Bac	3 ans	Presentiel	Centre de formation des adultes de la région Bourgogne	Public	0007	Administration des collectivités territoriales	Bac	3 ans	Presentiel	Centre de formation des adultes de la région Bourgogne	Public	0008	Administration des collectivités territoriales	Bac	3 ans	Presentiel	Centre de formation des adultes de la région Bourgogne	Public

A large table with multiple columns containing text, likely a list of training forms and eligible organizations. The text is too small to read but appears to be a structured list of entries.

Code de la formation	Code de la profession	Code de la qualification	Niveau de la qualification	Durée de la formation	Code de la formation	Code de la profession	Code de la qualification	Niveau de la qualification	Durée de la formation	Code de la formation	Code de la profession	Code de la qualification	Niveau de la qualification	Durée de la formation	Code de la formation	Code de la profession	Code de la qualification	Niveau de la qualification	Durée de la formation	Code de la formation	Code de la profession	Code de la qualification	Niveau de la qualification	Durée de la formation	Code de la formation	Code de la profession	Code de la qualification	Niveau de la qualification	Durée de la formation	Code de la formation	Code de la profession	Code de la qualification	Niveau de la qualification	Durée de la formation	
010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101	010101